



# Fédération nationale des conseils scolaires francophones

## Bulletin d'informations

### MOT DU PRÉSIDENT

Volume 5, numéro 1  
Octobre 2008

Mot du président	1
En passant...	1
Coup d'œil sur les dossiers	2
Nouvelles du réseau	9
En terminant...	9
Calendrier des activités à venir	10



Après un hiver long et enneigé, l'été 2008 aura eu bien du mal à se manifester et pourtant, nous voilà déjà aux portes de l'automne. Mais qu'à cela ne tienne, ce n'est pas le climat qui ralentit les élans de la FNCSF et vous pourrez vous en rendre compte à la lecture du présent numéro du bulletin.

Depuis son entrée en poste en janvier dernier notre directeur général, Marc-André Charlebois, a mis les bouchées doubles pour bien se familiariser avec nos enjeux et entreprendre allègrement un mandat qui s'annonce fort prometteur. Sa prise en charge des dossiers du Comité tripartite est éloquente à cet égard et vous pourrez en juger par vous-mêmes en parcourant le Bulletin.

D'autres dossiers ont connu des rebondissements au cours des derniers mois. Le Programme de contestation judiciaire, d'abord annulé par le gouvernement fédéral, s'est vu remplacé par le Programme d'appui aux droits linguistiques. Par ailleurs, le Plan d'action pour les langues officielles, mieux connu sous le nom de Plan Dion, a été remplacé par la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013. Vous trouverez tous les détails dans les prochaines pages.

Bonne lecture!

Ernest Thibodeau

### Contactez-nous

435, rue Donald  
Bureau 203  
Ottawa ON K1K 4X5

Tél. (613) 744-3443  
Télé. (613) 744-1685

info@fnscf.ca  
fnscf.ca

### EN PASSANT...

#### Le 18<sup>e</sup> congrès de la FNCSF s'annonce prometteur

Le Comité organisateur présidé par Robert Tremblay, de l'Ontario et 2<sup>e</sup> vice-présidence de la FNCSF, s'affaire à préparer une rencontre qui saura sûrement vous inciter à venir vous joindre à tous vos collègues les 23-24-25 octobre prochains à Ottawa. Sous le thème « Le dialogue, un art à maîtriser pour bien communiquer » le congrès prévoit des conférenciers de marque et des ateliers sur des sujets d'actualité. Le programme peut être consulté en ligne, sur notre site Web.



## COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS

### Plan d'action - Article 23

#### Le rapport d'activités des 6 axes

Le Comité tripartite, responsable de donner suite au *Plan d'Action - Article 23* adopté lors du Sommet de juin 2005, s'est réuni les 21 et 22 mai derniers à Montréal. Lors de cette rencontre, les membres du Comité ont pu constater tout le progrès réalisé depuis leur rencontre précédente en décembre 2007. Voici un bref aperçu de l'état des travaux pour les six axes d'intervention.

#### *Axe Infrastructures scolaires*

Lors de la rencontre de décembre 2007 du Comité tripartite, les membres avaient suggéré au groupe de travail de réorienter l'étude relative aux infrastructures scolaires, c'est-à-dire de mettre l'accent non pas sur un répertoire des besoins mais plutôt sur les normes, les obstacles et les arguments qui justifient les besoins particuliers des écoles de langue française en situation minoritaire.

A sa rencontre du 31 mars 2008, les membres du groupe de travail proposent donc de réviser les résultats attendus et recommandent une nouvelle étude qui fera une analyse des arguments présentement utilisés au pays à partir des documents existants. Cette étude se penchera sur les normes et les obstacles qui se posent et validera sur le terrain les arguments, les normes et les obstacles.

Le résultat de l'étude proposée serait double : la formulation d'un énoncé de principes reconnaissant la validité de l'analyse justificative et des arguments qu'elle met de l'avant ainsi que la production d'une trousse à l'intention des conseils scolaires de langue française contenant des arguments et des suggestions de moyens à prendre afin d'obtenir les ressources dont ils ont besoin pour offrir l'équivalence en matière d'infrastructures.

Les représentants ministériels présents à la réunion ont recommandé la prudence. Ces derniers ne sont pas mandatés par leur ministère respectif pour appuyer un document qui serait éventuellement utilisé pour faire valoir des projets d'immobilisation auprès des ministères. Leur rôle consiste, en effet, à contribuer aux travaux des groupes de travail mais non à leur donner leur aval.

Les membres du Comité tripartite ont donc pris bonne note de la position des représentants ministériels. Ils ont en outre encouragé le groupe de travail à poursuivre les travaux déjà amorcés. L'étude permettra d'identifier des modèles qui existent et qui pourront éventuellement servir de guide aux ministères.

#### *Axe Action culturelle et identitaire*

La Table de l'axe Action culturelle et identitaire (TAACI) a tenu sa 3<sup>ième</sup> rencontre en mars dernier. Le groupe de travail a revu les objectifs 1 et 3. Le plan d'action complètement revu devrait pouvoir être présenté à la prochaine rencontre du Comité tripartite.

Les membres de la TAACI ont aussi partagé entre eux les initiatives en cours au pays. Ce partage d'informations est très utile et favorise le réseautage.

## COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS (suite)

### Plan d'action - Article 23 (suite)

#### *Axe Action culturelle et identitaire (suite)*

À la demande du Comité tripartite, les membres de la Table ont répertorié et analysé les politiques culturelles et linguistiques dans les conseils scolaires francophones en vue d'en dégager les éléments clés d'une politique type. Une telle politique pourrait réunir les éléments suivants :

- Mise en contexte et énoncé de vision d'une école
- Objectifs
- Environnement culturel riche
- Dualité linguistique
- Apport des arts, en reconnaissant leur valeur intrinsèque
- Référents culturels comme repères
- Pratiques pédagogiques
- Programme cadre pour donner du poids aux éléments de la politique
- Qualité et variété des sources artistiques
- Engagement des enseignants
- Incitatifs pour développer l'attrait des arts chez les enseignants
- Programmes annuels d'activités culturelles

La TAACI souhaite créer deux sous-groupes de travail, l'un pour développer un modèle de politique pour les conseils scolaires et l'autre pour développer un second modèle à l'intention des ministères de l'Éducation.

Le Comité tripartite recommande de procéder avec beaucoup de prudence dans ce dossier afin d'amener les conseils scolaires et les ministères à adopter des politiques linguistiques et culturelles. Ces instances sont disposées à procéder, mais le comité est d'avis qu'il faut éviter que nos efforts soient perçus comme une forme de pression indue dans un domaine qui relève de leur compétence.

#### *Axe Promotion de l'école de langue française*

Le groupe de travail de cet axe a fait état de la nécessité d'ajuster les objectifs spécifiques de l'axe afin de mieux pouvoir en évaluer l'atteinte.

#### **Projet d'accompagnement des conseils scolaires**

Le projet de l'accompagnement des conseils scolaires dans l'évaluation de leurs pratiques en communication et l'élaboration d'une stratégie de communications s'est poursuivi en une deuxième vague tout au long de l'année en cours. À quelques exceptions près, la plupart des conseils scolaires francophones se sont prévalus de ce service. Il convient de noter que chacun des accompagnements est taillé sur mesure selon les besoins du conseil scolaire visé. Les conseils scolaires ont aussi donné plus d'ampleur au projet.

## **COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS (suite)**

### **Plan d'action - Article 23 (suite)**

#### ***Axe Promotion de l'école de langue française (suite)***

##### **Forum tenu en Alberta**

Un forum des communicateurs a été tenu en Alberta au début d'avril 2008. Il s'agissait d'un exercice visant à bâtir sur les accompagnements de la première vague. Cette expérience, considérée comme projet pilote, pourrait bientôt s'étendre à l'échelle du pays.

Ce forum a permis aux directions générales des conseils scolaires, agents, coordonnateurs ou responsables des communications de l'Alberta :

- d'agencer les initiatives en communication locales de chaque conseil scolaire afin d'étendre leur portée au niveau provincial;
- de développer une approche réseau appelée à s'étendre à l'ensemble du pays en donnant le ton à la mise en œuvre de l'opération stratégique de communication nationale;
- de partager à l'échelle nationale des pratiques entre professionnels en communications au sein des conseils scolaires;
- de contrer l'isolement des conseils scolaires et des praticiens en communications;
- de jeter les bases d'un premier réseau national des communicateurs francophones en milieu scolaire et minoritaire.

Par ailleurs, les activités vécues dans le cadre de ce forum prennent racine dans les trois orientations de communication nationales : le recrutement, le maintien des effectifs et le rayonnement des conseils et écoles.

##### **Projet de fidélisation en Nouvelle-Écosse**

Pour faire suite au premier accompagnement réalisé en Nouvelle-Écosse, un autre projet a été lancé dans cette province. Cette expérience sert, elle aussi, à démontrer l'allure que pourrait prendre une seconde vague d'accompagnements. Cette seconde démarche d'accompagnement cherche à faire émerger des pistes de solution pour fidéliser les élèves et ainsi maintenir les effectifs scolaires.

Le projet s'adresse à des élèves du primaire et du secondaire des deux écoles ciblées en Nouvelle-Écosse. L'objectif est de développer un outil d'animation créé par un comité représentant l'ensemble des acteurs de l'éducation en Nouvelle-Ecosse. Cet outil permettra une meilleure prise en charge de la démarche de fidélisation par les élèves eux-mêmes puisque sa conception devient un prétexte pour aider les élèves à s'approprier ce défi.

Force est de constater que tous les acteurs (parents, enseignants, personnel administratif, membres de la communauté, partenaires, etc.) doivent travailler ensemble, en utilisant les mêmes messages auprès des jeunes. Il importe ainsi de responsabiliser le milieu en lui donnant un rôle crucial dans cet exercice important de maintien des effectifs.

##### **Réseautage national**

Après les accompagnements au niveau des conseils scolaires, on songe à passer à une stratégie de réseautage de niveau national afin de profiter de cette expérience.

Le Comité tripartite précise qu'il ne faudrait pas évacuer l'opportunité d'une campagne plus large de promotion ou de marketing social. Celle-ci demeure à l'agenda, et pourra être mise en œuvre une fois les conditions optimales réunies. Cette promotion de l'école pourrait être rattachée à une plus vaste campagne touchant à la dualité linguistique et à la francophonie. La planification et la mise en œuvre d'une telle campagne pourraient, à la rigueur, s'effectuer en parallèle avec les activités sur le terrain.

## COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS (suite)

### Plan d'action - Article 23 (suite)

#### *Axe Promotion de l'école de langue française (suite)*

##### **L'impact de l'immigration**

Le groupe de travail s'est aussi penché sur la question de l'immigration en raison de son impact important sur l'évolution du système scolaire. Les conseils scolaires ont été consultés pour connaître les pratiques exemplaires en matière d'accueil et d'intégration. Un répertoire de ces pratiques est en cours de préparation. Une proposition de recherche préliminaire (revue des écrits) présentée à Citoyenneté et Immigration Canada est également à l'étude. La question au cœur de ce projet est la suivante : quelles sont les capacités d'intégration des élèves et des familles issus de l'immigration à l'école de langue française en situation minoritaire?

Pour y répondre adéquatement, il faudra envisager plus largement les capacités d'accueil et de prise en compte de la diversité culturelle dans les systèmes scolaires francophones. Étant donné qu'il s'agit d'un terrain de recherche en friche, il y a lieu de commencer par une phase exploratoire qui consistera à faire le point sur la recherche et les données disponibles pour répondre à cette question. Il faut aussi se rappeler que l'immigration revêt deux aspects : il faut attirer en amont les gens issus de l'immigration vers nos communautés et il faut aussi accueillir et intégrer les immigrants qui sont déjà parmi nous. Le Comité tripartite signale qu'il y a une certaine urgence d'agir notamment sur ce deuxième plan.

#### *Axe Petite enfance*

Lors de la réunion du Comité tripartite, les membres de la Table nationale de développement en petite enfance ont suggéré aux représentants des ministères de l'Éducation de contacter leurs collègues des ministères de la Santé et des services sociaux ou autres dont le mandat inclut la petite enfance afin de les informer de l'évolution de ce dossier. Le groupe de travail prévoit aussi présenter les résultats d'une grande étude (scan environnemental) sur l'état de la situation en matière de petite enfance.

La réunion donne aussi l'occasion aux représentants ministériels de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de la Saskatchewan de dresser un portrait de la situation en la matière dans leur province respective.

Le Comité tripartite conclut que les initiatives en la matière foisonnent dans bien des régions du pays et qu'en attendant les initiatives entreprises au sein de cet axe, il serait intéressant de voir ce qui se passe dans les autres provinces et territoires et d'échanger des renseignements sur les programmes déjà en vigueur afin d'éclairer les conseils scolaires et les autres intervenants en petite enfance.

Vu la complexité du dossier, le groupe de travail a une lourde tâche pour faire avancer son plan. Il ne semble pas utile de faire des activités du côté des acteurs en éducation, car de telles activités sont déjà en cours au niveau provincial ou local, en partenariat avec les conseils scolaires et les groupes de parents. Les provinces sont néanmoins encouragées à participer ou soutenir ces initiatives. La FNCSF invitera ses membres à collaborer avec les fédérations de parents là où ce n'est pas encore le cas et l'étude (le scan environnemental) devrait nous éclairer davantage quant aux pistes de solution à envisager.

## COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS (suite)

### Plan d'action - Article 23 (suite)

#### *Axe ressources humaines*

Les objectifs de cet axe sont toujours valides : assurer le recrutement d'enseignants, les encourager à demeurer dans les régions et les établissements où ils enseignent, et veiller à assurer aux enseignants une formation initiale et continue de la plus haute qualité.

Le chercheur Daniel Bourgeois a présenté les résultats de l'enquête qu'il a menée auprès du personnel enseignant et des étudiants inscrits aux facultés d'éducation des universités francophones en milieu minoritaire.

L'enquête démontre que des défis relativement mineurs de recrutement, de maintien et de formation des enseignants se poseront d'ici à septembre 2013 à l'ensemble du réseau, bien que la menace d'une pénurie d'enseignants en région rurale demeure. Selon les données recueillies, il s'agirait d'aller chercher une cinquantaine d'enseignants additionnels chaque année. Toujours selon l'enquête, la motivation des enseignants est la bonne : un engagement envers la minorité francophone. De façon plus précise, l'enquête indique que le phénomène de l'exogamie semble accroître le nombre d'ayants droit et qu'il s'agit là d'une bonne nouvelle dans la mesure où ces derniers seront informés de leurs droits et prêts à les exercer.

Le sondage auprès des enseignants en poste révèle que le ratio actuel enseignants/élèves est de 1 pour 15. L'étude utilise un ratio de 1 pour 20 afin d'estimer le nombre d'enseignants additionnels requis. Par ailleurs, le besoin en nombre d'enseignants se chiffre à environ 3 600 pour 2013. On estime que près de 7 200 enseignants obtiendront un B.Ed, dont environ 3 400 d'entre eux enseigneront en anglais et 450 n'enseigneront jamais. Cela donne un résultat de 3 333 diplômés. Il y aura donc un déficit en ressources de l'ordre de près de 300 enseignants d'ici 2013 si aucune mesure n'est entreprise.

L'étude révèle aussi que la profession semble assez stable et les facteurs incitatifs à l'enseignement varient peu selon les catégories d'enseignants (sexe, âge, origine). Les raisons motivant les enseignants à travailler à l'école de langue française sont de type altruiste, donc il s'agit là d'un facteur encourageant. Le taux d'abandon anticipé est de l'ordre de 11 % dans les écoles de langue française. Cela étant dit, il ne faut pas perdre de vue que le défi sera beaucoup plus important en région rurale.

L'étude précise que les conseils scolaires francophones peuvent compter sur un fort engagement des enseignants envers leur métier et le mandat spécifique de l'école de langue française. Elle établit aussi que les facteurs liés à la charge de travail quotidienne jouent un rôle important pour contrer l'abandon de la profession.

Daniel Bourgeois formule enfin quelques recommandations parmi lesquelles on retrouve la nécessité de procéder à une « opération de petite séduction » à l'endroit des futurs enseignants, le besoin de demeurer vigilant quant aux tendances d'inscriptions et d'abandons et entrevoir plus de formation initiale ou du recrutement international ou encore envisager des formations pour compléter le B.Ed. Il est aussi suggéré que l'enquête soit reprise en 2013.

Le Comité tripartite conclut que l'étude dresse une perspective relativement optimiste de la situation mais qu'elle soulève néanmoins des problèmes spécifiques. L'étude a bien mis la table et il appartient maintenant au groupe de travail d'identifier les pistes stratégiques à considérer en priorité. Les problèmes qu'éprouvent les régions rurales à recruter et à retenir les enseignants comptent parmi les plus pressants. Les ressources spécialisées constituent aussi une autre priorité. La question de l'immigration aussi devra être examinée quant à ses impacts sur l'organisation scolaire. Il faudra enfin s'attarder aux conditions de travail des enseignants.

Le Comité recommande au groupe de travail d'inviter des représentants de l'Association canadienne des doyens et des doyennes d'éducation (ACDE) afin d'obtenir leurs perspectives sur ces sujets.

## COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS (suite)

### Plan d'action - Article 23 (suite)

#### Axe Pédagogie

Les membres du groupe de travail de cet axe proposent 5 projets concrets permettant d'atteindre les objectifs retenus au *Plan d'action - Article 23*.

Ces projets sont les suivants :

#### 1. Programmes d'études

Le projet vise à répondre aux besoins de toutes les provinces et territoires concernant la nécessité d'intégrer le développement culturel et identitaire à ses programmes. On propose un guide qui servira d'outil en ligne accompagné d'un plan de formation et de mise en oeuvre et d'une structure de collaboration pancanadienne.

#### 2. Francisation

Le projet vise à recueillir les pratiques et les ressources en francisation et à les rendre disponibles en ligne pour tous. Les lacunes pourront ainsi être identifiées et faire l'objet de mesures correctives.

#### 3. Pédagogie

Le projet produira une série de 10 modules de formation de 5 heures pour les enseignants en milieu minoritaire, en ligne, accompagnés d'outils de communication pour créer une communauté d'apprentissage (vox pop et forum de discussion).

#### 4. Apprentissage médiatisé

Le projet vise à créer un forum de discussion qui pourra identifier une dizaine de cours en ligne pouvant être élaborés en groupe et utilisés par tous, accompagnés d'objets d'apprentissage.

#### 5. Recherche, développement et innovation

Le projet vise à créer une table pancanadienne de concertation sur la recherche en milieu minoritaire, un forum annuel sur cette recherche, un observatoire qui assure l'innovation par la recherche, un modèle de coopération pour le continuum de l'éducation et des monographies pour diffuser les résultats de la recherche.

Ces projets devront trouver preneurs et le Comité tripartite invite les membres du groupe de travail à bien étayer leurs propositions, à affiner leurs projections budgétaires et leurs échéanciers et à s'activer à faire le démarchage nécessaire pour que les organismes concernés relèvent le défi.

### La formation des enseignants, sujet du jour

La formation initiale et continue des enseignants est un élément qui interpelle bien sûr tous nos membres. Depuis la dissolution de l'ACREF et la remise du mandat au RNDGE par l'entremise de la FNCSF, nous nous employons à identifier une formule qui permettrait de bien répondre aux attentes des enseignants. Un comité a été formé pour analyser les besoins, dresser un état de la situation et formuler des recommandations. Une décision devrait être prise à l'automne 2008.

### Le site Web de la FNCSF à l'heure de l'Intranet

Nous prévoyons agrémenter le site Internet de la FNCSF d'un secteur réservé aux membres. Cela permettra à la Fédération de mettre en ligne des documents à circulation restreinte et des informations de nature plus spécialisée qui ne concernent pas le grand public. Des dispositions dans ce sens seront prises sous peu et les membres en seront informés en temps opportun.

## COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS (suite)

### **Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013**

C'est avec enthousiasme que la FNCSF a d'abord accueilli l'annonce faite en juin par l'honorable Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie, du nouveau plan d'action pour les langues officielles intitulé *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*, Agir pour l'avenir. En effet, les budgets annoncés semblaient plus généreux que ceux du Plan d'action pour les langues officielles (Plan Dion) de 2003. Nous avons appris par la suite que ce n'était pas du tout le cas, pour diverses raisons, notamment parce que les chiffres utilisés pour fins de comparaison n'étaient pas pertinents et ne reflétaient aucunement la réalité telle que vécue sous le Plan Dion.

Nous nous sommes quand même réjouis de constater que le gouvernement s'est à nouveau engagé à soutenir les communautés francophones en milieu minoritaire et nous sommes prêts à collaborer avec les instances gouvernementales afin que ce plan d'action se concrétise avec le plus de retombées positives possibles sur les conseils scolaires partout au Canada.

Le nouveau plan d'action consacrera quelque 280 M\$ sur 5 ans à l'enseignement dans la langue de la minorité, ce qui représente un budget semblable à celui du plan précédent qui prend fin cette année.

Par ailleurs, nous avons fait valoir au gouvernement que pour faire avancer les dossiers, il est important de pouvoir compter sur un organisme dont la santé financière est assurée, ce qui n'est malheureusement pas le cas à la FNCSF. Reste à voir comment les fonds consacrés à l'enseignement dans la langue de la minorité seront répartis à l'intérieur de l'enveloppe. Nous avons fait part à M. Bernard Lord, lors de la consultation qu'il a menée et qui devait servir d'assise au nouveau plan d'action, de la nécessité de bien soutenir des organismes comme le nôtre, dont l'existence même est menacée à chaque détour.

La FNCSF s'emploiera, dans les mois à venir, à prioriser ses dossiers afin de soumettre au gouvernement une demande de soutien qui lui permettra d'assurer sa pérennité et de réaliser ses projets, seul gage de succès dans l'atteinte de ses objectifs visant à faire rayonner, au moyen de l'éducation, la langue et la culture françaises partout au pays.

### **Le Programme d'appui aux droits linguistiques**

Parallèlement à l'annonce de la Feuille de route, l'honorable Josée Verner annonçait un Programme d'appui aux droits linguistiques pour remplacer le Programme de soutien à la contestation judiciaire précédemment aboli par le gouvernement. La FNCSF se dit satisfaite de la décision du gouvernement mais s'interroge sur les modalités de mise en œuvre et du délai d'entrée en vigueur de ce nouveau programme.

Le nouveau Programme d'appui aux droits linguistiques, comprenant trois volets, dont l'information et la promotion auprès des ayants droit, la médiation et le soutien aux recours judiciaires, vise des objectifs louables. Mais le gouvernement s'est donné un très long délai d'implantation et s'est réservé le pouvoir décisionnel quant au choix de l'organisme tiers qui sera responsable de sa mise en œuvre et du comité de spécialistes dont la tâche sera de sélectionner les dossiers à financer. Il se pourrait fort bien que le programme n'entre pas en vigueur avant le début 2010, ce qui serait fort malheureux, et bien que le gouvernement se soit engagé à consulter toutes les parties intéressées sur la dévolution de l'exécution du programme et le choix des dossiers à soutenir, la décision ultime demeurera la sienne.

La FNCSF s'active depuis l'annonce à obtenir toute l'information relative au programme et prendra les mesures nécessaires afin de contribuer à sa mise en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible.

## **COUP D'OEIL SUR LES DOSSIERS (suite)**

### **Amélioration des services aux membres**

Notre directeur général, soucieux de répondre aux besoins et attentes des conseils scolaires, aimerait mettre en place une série de programmes permettant aux membres de la FNCSF de jouir de certains services à moindre coût. Une tentative dans le domaine de la téléphonie n'a pas produit les résultats escomptés. Il s'agissait d'offrir aux membres un programme leur permettant de réaliser des économies substantielles dans le domaine des services téléphoniques. La FNCSF profite déjà elle-même de ces services et réalise des économies annuelles appréciables. Nous avons découvert que les conseils scolaires n'ont pas toujours toute la latitude voulue pour changer les façons de faire dans ce domaine. Nous n'avons pas encore renoncé à offrir le programme et nous encourageons les membres désireux d'en savoir plus à s'adresser à Marc-André Charlebois, notre DG.

Nous explorons d'autres possibilités, dont un programme de services postaux et un deuxième visant des économies à l'achat de carburant. Encore une fois, s'il y a un intérêt à en savoir davantage, il suffit de contacter notre DG.

## **NOUVELLES DU RÉSEAU**

### **Formation des directions générales**

Une session de formation des directions générales s'est tenue à Banff à la fin juillet. La formation, qui portait sur la négociation et la médiation, a été offerte par Me Roger Beaudry, avocat de formation et spécialiste en la matière depuis près de vingt ans. Les participants ont fort apprécié l'occasion qui leur était offerte de se familiariser avec la théorie et les pratiques les plus récentes dans ce domaine et leur évaluation de la séance est l'une des plus positives des quelques dernières années.

L'accueil qu'ont réservé les directions générales de l'Alberta à leurs collègues d'un peu partout au pays a été tout simplement remarquable. Les participants ont pu, grâce à elles, renouer avec la majesté des Rocheuses et l'hospitalité renommée des gens de la région et ils leur en sont fort reconnaissants.

### **Situation inquiétante dans les Territoires du Nord-Ouest**

Une situation tout à fait déplorable dans les Territoires du Nord-Ouest nous a été signalée. En effet, le gouvernement territorial désire s'immiscer dans la gestion du conseil scolaire et il a émis une directive en ce sens visant la gestion des inscriptions. Le Conseil scolaire en a appelé auprès de la Cour suprême des TNO et la décision sur le fond de l'enjeu rendue par cette instance judiciaire pourrait avoir des répercussions à la grandeur du pays. Le directeur général du conseil scolaire de Whitehorse, M. Philippe Brulot, nous a communiqué la décision de la Cour quant à l'obtention d'une injonction interlocutoire visant à suspendre la directive jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur le fond et jusqu'à ce que tous les moyens d'appel aient été épuisés. Cette décision n'a pas été favorable. Donc le litige est loin d'être réglé et la FNCSF suivra ce dossier de près.

## **EN TERMINANT...**

Voici, en vrac, quelques nouvelles de vos confrères et vos consoeurs des quatre coins du pays :

### **Alberta**

Conseil scolaire Centre-Nord – Monsieur Laurent Bolduc succède à Madame Josée Devaney, à titre de président du Conseil.

Conseil scolaire du Sud de l'Alberta - Monsieur Gérard Auger fut nommé directeur général, suite au départ de Richard Slevinsky. M. Auger était auparavant DG de la Division scolaire franco-manitobaine.

**EN TERMINANT... (suite)****Ile-du-Prince-Édouard**

Commission scolaire de langue française de l'Ile-du-Prince-Édouard – Monsieur Gilles Benoit fut nommé directeur général, suite au départ de Madame Gisèle St-Amand en juillet dernier.

**Manitoba**

Division scolaire franco-manitobaine – Monsieur Denis Ferré, ancien DG du Conseil des écoles fransaskoises de la Saskatchewan occupe maintenant le poste de DG, suite au départ de Gérard Auger (AB).

**Nouveau-Brunswick**

District scolaire 3 - Madame Jeanne Da Gauthier succède à Madame Pierrette Fortin à titre de présidente.

District scolaire 9 de la Péninsule acadienne - Monsieur Claude Giroux est le nouveau directeur général, en remplacement de Solange Haché.

District scolaire 11 – Monsieur Roger Martin succède à titre de président à Monsieur James LeBlanc.

**Ontario**

Conseil scolaire catholique Franco-Nord – Madame Cynthia Roveda, remplace monsieur Raymond Lessard au poste de direction générale.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario – Monsieur Ghislain Beaupré agit maintenant à titre de directeur de l'éducation, suite au départ à la retraite de Monsieur Michel Robineau.

**Saskatchewan**

Conseil des écoles fransaskoises – Monsieur Bernard Roy assure l'intérim à la direction générale, depuis le départ de Monsieur Denis Ferré (MB).

**Territoires-du-Nord-Ouest**

Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest – Monsieur Philippe Brûlot reprend le flambeau de Monsieur Paul Thériault à titre de directeur général.

**FNCSF - Calendrier 2008-2009**

23 au 25 octobre 2008	18 <sup>e</sup> congrès annuel de la FNCSF (Ontario)
22 octobre 2008	Rencontre du C. E. de la FNCSF
22 octobre 2008	Rencontre du C. A. de la FNCSF
23 octobre 2008	Rencontre du C. E. du RNDGÉ
23 octobre 2008	Rencontre des membres du RNDGÉ
25 octobre 2008	AGA de la FNCSF
8 et 9 décembre 2008	Rencontre du Comité tripartite
28 et 29 avril 2009	AGA du RNDGÉ
26 au 29 juillet 2009	Session de formation des DG
22 au 24 octobre 2009	19 <sup>e</sup> congrès annuel de la FNCSF (IPE)
24 octobre 2009	AGA de la FNCSF